

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

# **PRIX DE L'UNION AFRICAINE POUR LA SCIENCE**

## **Règles et Procédures pour les candidatures**

**EDITION 2010**

## TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATIONS.....	0
1. INTRODUCTION.....	1
2. CATÉGORIES DES PRIX .....	2
3. ÉLIGIBILITÉ .....	4
4. EXCLUSION.....	4
5. COMITE CONSULTATIF.....	4
6. SECRETARIATS.....	5
Secretariat DU PRIX NATIONAL DU JEUNE CHERCHEUR DE L'UNION AFRICAINE .....	5
Secretariat DU PRIX REGIONAL DES FEMMES DE SCIENCES DE L'UNION africaine .....	5
SECRÉTARIAT du prix de l'Union africaine POUR LA SCIENCE .....	5
7. LE JURY.....	5
jury du prix NATIONAL POUR LA SCIENCE .....	5
JURY DU PRIX REGIONAL POUR LA SCIENCE.....	5
PRIX CONTINENTAL POUR LA SCIENCE .....	6
8. LANCEMENT DES PRIX .....	6
9. DEPOT DES CANDIDATURES .....	6
10. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES.....	6
CEREMONIE DE REMISE DES PRIX .....	7
Annexe 1 : REPARTITION REGIONALE DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE.....	8
Annexe 2: FORMULAIRE DE CANDIDATURE.....	8

## ABREVIATIONS

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
OUA	Organisation de l'Unité africaine
AMCOST	Conférence des ministres en charge de la science et de la technologie
CE	Commission européenne
TWAS	Académie des sciences pour le monde en développement
BAD	Banque africaine de développement
OMPI	Organisation de la propriété intellectuelle
CEA	Commission économique pour l'Afrique
AAS	Académie africaine des sciences
ICSU	Conseil international pour la science
NASAC	Académie nationale des sciences, Réseau des académies de science
CER	Communautés économiques régionales
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
ECOSSOC	Conseil économique, social et culturel

## 1. INTRODUCTION

La science et la technologie constituent un des principaux domaines d'intérêt du programme de développement de l'Afrique. L'Acte constitutif instituant l'Union africaine reconnaît la nécessité de promouvoir le développement de l'Afrique en encourageant la recherche dans tous les domaines, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie.

En janvier 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont « *déclaré 2007 année de la constitution des groupes de plaidoyer et des chantres de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique* ». En réponse à cette dynamique et à cet engagement politiques à sensibiliser la communauté, à faire participer les citoyens africains aux programmes scientifiques et technologiques, à promouvoir les éléments de l'épanouissement intellectuel de l'homme, à encourager l'initiative technologique et scientifique, et à renforcer les capacités de recherche de l'Afrique, la Commission de l'Union africaine a, avec l'appui des ses principaux partenaires au développement, lancé le prestigieux « Programme des prix de l'Union africaine pour la science », avec pour cible les jeunes chercheurs dans les États membres, les femmes sur le plan régional, et tous les hommes de science sur le plan continental.

Ce programme a pour objectif de célébrer et reconnaître les acquis des scientifiques africains et de promouvoir tous les efforts visant à appliquer les résultats de la recherche scientifique dans les entreprises, à attirer l'investissement en Afrique et à créer des centres d'excellence pour la recherche. En outre, il encouragera la communauté scientifique et le public à prendre part aux activités scientifiques entreprises en vue de trouver des solutions aux problèmes cruciaux de l'Afrique. Le programme permettra de mettre en évidence l'importance du secteur de la science et de la technologie, et à inculquer une culture scientifique aux citoyens africains. L'Afrique doit nécessairement mobiliser d'urgence ses ressources, ses compétences scientifiques et ses avantages comparatifs pour soutenir les programmes visant à promouvoir l'accès par tous à la science et à la technologie, à renforcer les capacités de recherche, accroître l'utilisation et la production des connaissances scientifiques pour le développement du continent.

Un prix sera décerné dans chacun des deux secteurs scientifiques suivants (a) *Sciences de la vie et de la terre*<sup>1</sup> ; et (b) *Sciences fondamentales, technologie et innovation*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les Sciences de la vie et de la Terre englobent toutes les sciences liées à la planète Terre couvrant (*mais sans s'y limiter*) les disciplines suivantes : la géologie, la géophysique et la géodésie. Par contre, nous considérons que les Sciences de la Vie et de la terre englobent toutes les sciences portant sur les «organismes» tels que les plantes, les animaux et l'être humain. Cela peut être l'agro technologie, la zootechnie, la phytologie, la biotechnologie, la biologie, la science de l'environnement, la science de l'alimentation, la médecine et le génie tissulaire pour ne citer que quelques unes.

<sup>2</sup> La Science fondamentale, la technologie et l'innovation englobent toutes les autres sciences, technologies et innovations en dehors des sciences couvertes par les Sciences de la Vie et de la Terre. Cela peut comprendre la physique, la chimie, les mathématiques, l'ingénierie (mécanique, électrique, électronique et civile, etc.) l'intelligence artificielle, la science des matériaux, les technologies de fabrication et de production, la Métallurgie, l'Ingénierie textile, l'Énergie et les Innovations, etc.

## 2. CATÉGORIES DES PRIX

### (i) Prix de l'UA-TWAS pour les jeunes scientifiques

Ce prix est ouvert aux chercheurs des deux sexes. La Commission estime qu'il est important de reconnaître les travaux des jeunes chercheurs et de les encourager à continuer à se battre pour l'excellence dans leur carrière. Les prix est la reconnaissance de leur contribution au progrès scientifique. La publicité autour des prix devrait encourager les jeunes à s'engager dans la recherche.

Prix	Prix national de l'UA et de la TWAS <sup>3</sup> pour les <i>sciences de la vie et de la terre décerné à un jeune scientifique</i>	Prix national de l'UA et de la TWAS pour les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation décerné à un jeune scientifique
Valeur	<b>5,000 USD</b>	<b>5,000 USD</b>
Groupe cible	Jeune scientifique ( <i>de moins de 40 ans<sup>4</sup> au 31 décembre de l'année du concours</i> )	
Région	États membres de l'UA	

### (ii) Prix régional de l'Union Africaine pour les femmes scientifiques

Le Prix régional pour la science encouragera la participation des femmes africaines aux activités concernant la science, la technologie et l'innovation. La Commission s'efforce de veiller à ce que les femmes africaines travaillant dans le domaine de la science réalisent tout leur potentiel en brisant les barrières et en augmentant leurs chances. Il est nécessaire de remédier à leur sous représentation dans les domaines de la science, de l'ingénierie et des mathématiques, et d'améliorer leur accès à l'enseignement scientifique, aux carrières scientifiques et à une plus grande utilisation des sciences dans leurs vies quotidiennes.

Les prix reconnaîtront leur contribution aux progrès de la science. Ces prix devraient mettre en évidence la grande importance des femmes chercheuses dans l'ensemble de la population et inspirer les jeunes filles et les jeunes femmes à opter pour une carrière dans la recherche.

<sup>3</sup> TWAS : Académie des Sciences pour le monde en développement

<sup>4</sup> Jusqu'à 40 ans pour le prix national du jeune scientifique

Prix	Prix régional de l'UA pour les sciences de la vie et de la terre décerné aux femmes scientifiques	Prix régional de l'UA pour <i>les sciences fondamentales, la technologie et l'Innovation</i> décerné aux femmes scientifiques
Valeur	<b>20,000 USD</b>	<b>20,000 USD</b>
Groupe cible	Femmes scientifiques émérites	
Région	Régions de l'UA <sup>5</sup> (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest).	

### (iii) Prix continental de l'Union Africaine pour la science

Ce prix est ouvert à des éminents chercheurs des deux sexes. La science, la technologie et l'innovation constituent un outil indispensable pour stimuler le progrès socioéconomique qui nécessite une activité de recherche fondamentale, dynamique et durable, soutenue à son tour par un capital humain adéquat et compétent. Il est désormais indispensable de renforcer les capacités des chercheurs et des hommes de sciences africains en facilitant l'harmonisation de leurs efforts et de leurs compétences pour le développement durable du continent africain.

L'excellence scientifique qui existe déjà doit être exploitée utilement et reconnue à travers diverses initiatives. Dans le cadre de ce programme, un prix de 100 000 USD sera décerné à un éminent homme de sciences Africain en signe de reconnaissance par l'Union africaine pour récompenser les enfants d'Afrique qui auront eu le mérite d'émerger de manière incontestable dans le domaine de la science et de la technologie.

Prix	Prix de l'Union africaine pour <i>les sciences de la vie et de la terre</i>	Prix de l'Union africaine pour <i>les sciences fondamentales, la Technologie et l'Innovation</i>
Valeur	100,000 USD	100,000 USD
Groupe cible	Hommes de sciences émérites	
Région	Union africaine	

<sup>5</sup> Les Etats membres de l'UA sont regroupés sur une base régionale conformément à la résolution CM/Res.464 de la Vingtième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA se référer à l'Annexe 1.

### 3. ÉLIGIBILITÉ

Les prix de l'Union africaine pour la science seront décernés à des chercheurs africains auteurs de réalisations remarquables, appuyées par un certain nombre de publications, d'étudiants diplômés de recherche, la pertinence de leurs travaux scientifiques par rapport aux défis de l'Afrique et leur brevetabilité. Seuls les ressortissants des Etats membres de l'Union africaine (UA) peuvent prétendre à ces prix.

### 4. EXCLUSION

Les demandeurs seront exclus par ce qui suit :

- (i) Leurs candidatures ne sont pas complètes et/ou tous les documents exigés ne sont pas inclus ou non attachés
- (ii) S'ils ont reçu un prix de l'Union Africaine dans les cinq dernières années et dans le cadre de ce programme
- (iii) Si leur Etat membre est sous sanctions de l'Union Africaine tel déterminé par le conseil juridique de l'Union Africaine
- (iv) Si ils/elles sont des employé(e)s de tout organe de l'Union Africaine ou des employés des communautés économiques régionales<sup>6</sup>

### 5. COMITE CONSULTATIF

Le Comité consultatif est l'organe suprême du programme des prix et est présidé par le Commissaire en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie. Les autres membres de ce Comité sont la Commission européenne (CE), la Banque africaine de Développement (BAD), l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), L'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS)-Bureau Afrique, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Académie africaine des sciences (AAS) et le Conseil international pour la science (ICSU) -Bureau régional Afrique. Ce Comité a pour fonctions principales les suivantes : jouer un rôle consultatif, formuler la politique à suivre et les modalités opérationnelles et fournir des ressources appropriées au programme.

---

<sup>6</sup> Pour la distribution des pays par régions selon la résolution CM/Res.464 de la 20ème session ordinaire du Conseil de Ministres de l'OUA, se référer svp à l'annexe 1.

## 6. SECRETARIATS

### SECRETARIAT DU PRIX NATIONAL DU JEUNE CHERCHEUR DE L'UNION AFRICAINE

Le Prix national sera géré par l'Académie nationale des sciences et/ou les Conseils nationaux de recherche sous la supervision des Ministères des Etats membres en charge de la science et de la technologie.

Les noms des gagnants de la compétition au niveau national devraient être envoyés à la Commission afin qu'ils puissent recevoir leurs prix.

### SECRETARIAT DU PRIX REGIONAL DES FEMMES DE SCIENCES DE L'UNION AFRICAINE

Les Prix régionaux seront gérés par les Communautés économiques régionales (CER). Pour l'année 2009, les CER suivantes ont été chargées de gérer les prix. Le tableau ci-dessous montre les régions de l'Union africaine, la CER correspondant à chaque région et les Etats membres de chaque région.

### SECRETARIAT DU PRIX DE L'UNION AFRICAINE POUR LA SCIENCE

Le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie assurera le secrétariat des prix continentaux.

## 7. LE JURY

Le Jury<sup>7</sup> des prix peut être composé des institutions universitaires notamment les Académies nationales des sciences, le Réseau des académies africaines des sciences, (NASAC) l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS) - Bureau Afrique pour chaque catégorie de prix comme suit :

### JURY DU PRIX NATIONAL POUR LA SCIENCE

Les prix nationaux sont gérés de manière indépendante par les Etats membres par l'intermédiaire des Académies nationales des sciences, des Conseils pour la recherche (*qui constituent automatiquement un jury national*) sous la supervision du Ministère en charge de la science et de la technologie.

### JURY DU PRIX REGIONAL POUR LA SCIENCE

Le jury du Prix régional de l'Union africaine pour les femmes scientifiques est présidé par le membre du Bureau AMCOST et la plus haute autorité de la CER et se compose des membres suivants tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en plus des membres de l'Académie africaine des sciences, du NASAC, de l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS)-Bureau Afrique.

---

<sup>7</sup> Tous les membres du jury et tous les observateurs signeront une déclaration d'impartialité et de la confidentialité.

Ce qui suit sera d'application :

- (i) Le secrétariat du Comité du Jury n'aura pas de pouvoir de vote
- (ii) L'adhésion au bureau est déterminée par les règles et procédures de l'AMCOST.
- (iii) Les membres de bureau dirigeront le Comité du Jury.

## PRIX CONTINENTAL POUR LA SCIENCE

Les Académies africaines des sciences, TWAS- Bureau Afrique et NASAC constituent le Jury des Prix continentaux sous la supervision du Bureau de l'AMCOST et de la Commission de l'UA. C'est un Secrétariat du comité du jury qui n'a pas de pouvoir de vote.

## 8. LANCEMENT DES PRIX

Le concours est lancé chaque année lors de la commémoration de la Journée de l'Union africaine « le 9 septembre ». L'édition 2010 a été lancée au Siège de l'Union Africaine par SEM J.P. Ezin, Commissaire en charge des Ressources Humaines, la Science et la Technologie pendant la célébration de la Journée de l'Union Africaine le 9 septembre 2009.

## 9. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats éligibles sont priés de remplir le formulaire joint en Annexe 2, en anglais ou en français.

## 10. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Tous les candidats sont priés de respecter les délais de rigueur suivants :

1. Les formulaires d'inscription au **Prix national du jeune scientifique de l'Union africaine-TWAS** doivent parvenir aux Secrétariats nationaux au plus tard le 30 Juin 2010, Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique.

*Veillez prendre contact avec les Ministères en charge de la science et de la technologie de votre pays*

2. Les formulaires d'inscription au **Prix régional de l'Union africaine pour les femmes scientifiques** doivent parvenir aux CER au plus tard le 15 Juillet 2010, Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique.
3. *Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec la Communauté Economique Régionale (CER)<sup>8</sup> à laquelle appartient votre pays.*

---

<sup>8</sup> Pour la répartition des pays par région, veuillez vous référer à l'Annexe 1

4. Les formulaires d'inscription au **Prix de l'Union africaine pour la science** pour les éminents scientifiques doivent parvenir à la Commission au plus tard le 9 septembre 2010, Journée de l'Afrique.

Les dossiers de candidature pour ce Prix sont à envoyer à :

Directeur des  
Ressources humaines, de la Science et de la Technologie  
Commission de l'Union africaine  
P.O. Box 3243  
Addis-Abeba, Ethiopie  
Fax:+251 115517844  
E-mail: [scientific-awards@africa-union.org](mailto:scientific-awards@africa-union.org)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous écrire au courriel: [scientific-awards@africa-union.org](mailto:scientific-awards@africa-union.org) ou visiter le Site Web de la CUA: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

## CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

- **Prix national UA-TWAS du jeune scientifique de l'Union africaine**

Les lauréats recevront leurs prix lors de la Journée de l'Union africaine, le 9 septembre de chaque année. La cérémonie de remise des prix se déroulera le 9 septembre sous la présidence du Ministère de la science et de la technologie de leurs pays respectifs.

- **Prix régional de l'Union africaine des femmes scientifiques**

Les lauréates recevront leurs prix à l'occasion de la Journée de l'Union africaine, le 9 septembre de chaque année. Pour l'édition 2009, la cérémonie de remise des prix se déroulera le 9 septembre dans le pays du président en exercice de l'UA.

- **Prix de l'Union africaine pour la science**

Les lauréats recevront leurs prix lors du Sommet de l'Union africaine. Pour l'édition 2010, la cérémonie de remise des prix se déroulera pendant le Sommet de janvier 2011.

## ANNEXE 1 : REPARTITION REGIONALE DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

Les CER sont les secrétariats des Prix régional de l'Union africaine des femmes scientifiques.

REGION	OUEST	EST	AUSTRALE	CENTRALE	NORD
CER	CEDEAO	CEA	SADC	CEMAC	CEN-SAD
<b>ETATS MEMBRES</b>	Bénin	Comores	Angola	Burundi	Algérie
	Burkina Faso	Djibouti	Botswana	Cameroun	Egypte
	Cap Vert	Erythrée	Lesotho	Rép.	Libye
	Côte d'Ivoire	Ethiopie	Malawi	Centrafricaine	Mauritanie
	Gambie	Kenya	Mozambique	Tchad	Tunisie
	Ghana	Madagascar	Namibie	Congo	RASD (République
	Guinée	Maurice	Afrique du Sud	Congo (RDC)	Arabe Sahraoui
	Guinée Bissau	Rwanda	Swaziland	Guinée	Démocratique)
	Libéria	Seychelles	Zambie	équatoriale	
	Mali	Somalie	Zimbabwe	Gabon	
	Niger	Soudan		Sao Tome &	
	Nigeria	Tanzanie		Principe	
	Sénégal	Ouganda			
	Sierra Leone				
	Togo				

## ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature est attaché à ces règles et procédure.